



**CONCOURS EXTERNE DE CONTRÔLEUR
DES FINANCES PUBLIQUES DE DEUXIÈME CLASSE**

ANNÉE 2023

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2

Durée : 3 heures – Coefficient : 3

Le candidat traitera le présent sujet correspondant à l'option formulée dans son dossier d'inscription :

- Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de bases juridiques

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Recommandations importantes

Le candidat trouvera au verso la manière de servir la copie dédiée.

Sous peine d'annulation, en dehors du volet rabattable d'en-tête, les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun élément d'identification tels que nom, prénom, signature, paraphe, localisation, initiale, numéro ou toute autre indication, même fictive, étrangère au traitement du sujet.

Sur les copies, les candidats devront écrire et souligner si nécessaire au stylo bille, plume ou feutre de couleur noire ou bleue uniquement. De même, l'utilisation de crayon surligneur est interdite.

Il devra obligatoirement se conformer aux directives données.

Le candidat complètera l'intérieur du volet rabattable des informations demandées et se conformera aux instructions données

Nom de naissance

Prénom usuel

Jour, mois et année

Signature obligatoire

Numéro de candidature

À compléter par le candidat

Ne rabattre le cache qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance

Concours externe - interne - professionnel - ou examen professionnel ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles

Externe

Pour l'emploi de **Contrôleur des Finances publiques**

Épreuve n° : **2**

Matière : **103 — Bases juridiques**

Préciser éventuellement le nombre d'intercalaires supplémentaires

Date : **1 7 0 1 2 0 2 3**

Nombre d'intercalaires supplémentaires :

À L'ATTENTION DU CANDIDAT

En dehors de la zone d'identification rabattable, les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun élément d'identification tel que nom, prénom, signature, paraphe, localisation, initiale, numéro, ou toute autre indication même fictive étrangère au traitement du sujet.

Il est demandé aux candidats d'écrire et de souligner si nécessaire au stylo bille, plume ou feutre, de couleur noire ou bleue uniquement. Une autre couleur pourrait être considérée comme un signe distinctif par le jury, auquel cas la note de zéro serait attribuée. De même, l'utilisation de crayon surligneur est interdite.

Les étiquettes d'identification codes à barres, destinées à permettre à l'administration d'identifier votre copie, ne doivent être détachées et collées dans les deux cadres prévus à cet effet qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance.

Suivre les instructions données pour les étiquettes d'identification

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'ATTENTION DU CORRECTEUR

Pour remplir ce document :

Utilisez un stylo ou une pointe feutre de couleur **NOIRE** ou **BLEUE**.

DE : Faire comme ceci Ne pas faire

Pour porter votre note, cochez les gélules correspondantes.

Reportez la note dans les zones **NOTE / 20** et dans le cadre **A**.

En cas d'erreur de codification dans le report des notes cochez la case **erreur** et reportez la note dans le cadre **B**.

Cadre **A** réservé à la notation

20	19	18	
17	16	15	
14	13	12	
11	10	09	
08	07	06	
05	04	03	
02	01	00	
Décimales			
,00	,25	,50	,75

Cadre **B** réservé à la notation rectificative

20	19	18	
17	16	15	
14	13	12	
11	10	09	
08	07	06	
05	04	03	
02	01	00	
Décimales			
,00	,25	,50	,75
Erreur			

NOTE / 20

NOTE / 20

EN AUCUN CAS, LE CANDIDAT NE FERMERA LE VOLET RABATTABLE AVANT D'Y AVOIR ÉTÉ AUTORISÉ PAR LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

SUJET

BASES JURIDIQUES

Les candidates et les candidats peuvent avoir à leur disposition sur la table de concours le matériel d'écriture, une règle, un correcteur, des surligneurs et le matériel spécifique ci-après.

Les matériels autorisés sont les suivants :

- *les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;*
- *les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen » ;*

Vous traiterez l'ensemble du sujet en vous appuyant sur vos connaissances personnelles.

Première partie

Paul et Arthur ont décidé d'avoir un enfant et pour se faire ont fait appel au service d'une mère porteuse aux États-Unis. Dans ce projet, Paul a donné ses gamètes. À leur retour en France avec Louis (leur enfant né après gestation pour autrui aux États-Unis), les deux conjoints souhaitent faire reconnaître leur lien de filiation avec le bébé. Dans un projet de famille nombreuse, Paul et Arthur s'interrogent sur les possibilités ouvertes pour le choix du nom de famille de leurs enfants.

1) De quels liens de filiation pourra bénéficier Louis ?

2) Quelle est la législation en matière de nom de famille ?

Deuxième partie

Lors d'échanges avec votre ami Jacques, en cette année d'élection présidentielle, ce dernier vous indique que le Président de la République française dirige le Parlement, peut imposer ses décisions aux autorités judiciaires et qu'il est le seul dépositaire du pouvoir de convocation d'un référendum.

Les affirmations de Jacques sont-elles fondées dans le cadre des institutions françaises actuelles ? Vous détaillerez vos réponses pour chaque affirmation de Jacques.

Troisième partie

Vous traiterez de manière structurée le thème suivant :

La taxe sur la valeur ajoutée et les entreprises en France.

